

F.N.A.C.A. - JURA

G.A.J.E. - 39

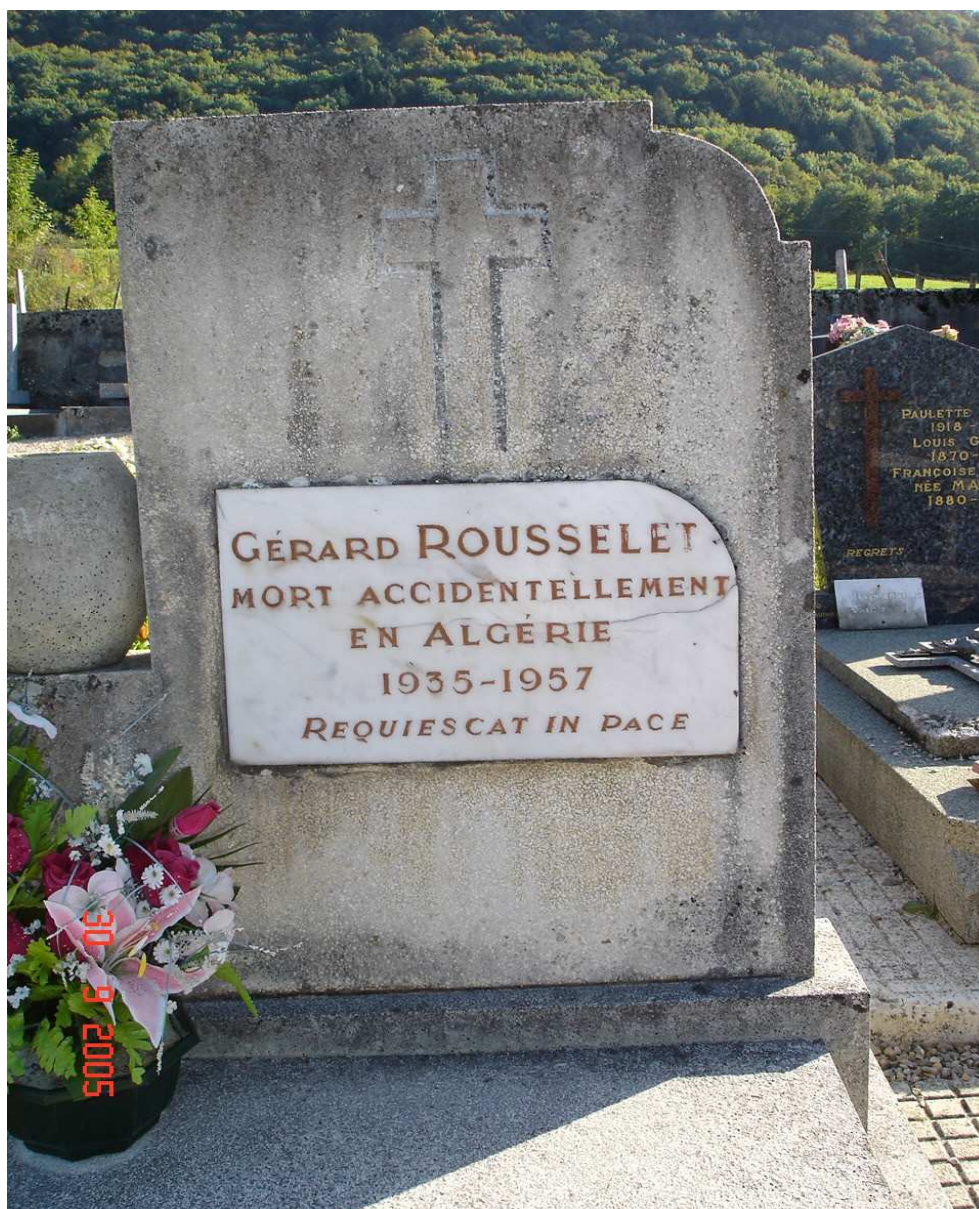
TOMBES: MORTS EN A.F.N.

DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE : MARNOZ 39110

NOM et PRENOM : ROUSSELET Gerard
NE(E) LE : 08/02/35
LIEU DE NAISSANCE : MARNOZ 39110
PROFESSION : CULTIVATEUR



| GRADE | UNITE | LIEU DU DECES | DATE DU DECES | CAUSE DU DECES | LIEU D'INHUMATION |
|-------|---------|---------------|---------------|----------------|-------------------|
| 2 CL | 30 / RD | TLEMEN | 30/08/57 | ACCIDENT | MARNOZ |



MARNOZ

Réinhumation. — Ramené le 21 novembre de Tlemcen où il avait été victime d'un accident en août dernier, le corps du soldat Gérard Rousselet avait été déposé à la mairie. Samedi 23 novembre, avaient lieu les obsèques en l'église de Saint-Michel, cérémonie émouvante à laquelle prit part la population entière. Les honneurs militaires furent rendus par un groupe du 1er R.T.M. de Lons-le-Saunier.

Dans le cortège, on remarquait une délégation de la clique de Salins, de la gendarmerie de Salins, les anciens combattants, les pompiers et les enfants des écoles.

Transcription
n° 3 2 éci
Rousset
Gérard Marc
François
le 30 Aout 1957

Extrait des registres de l'Etat civil
de la mairie de Clermont Alpin le 30
Aout mil neuf cent cinquante sept, à
sept heures cinquante: Rousset Gérald
Marc François, né à Marnoz Département
du Jura le huit Février mil neuf cent
trente cinq, 2^e classe 30^{ème} Régiment
Dragons 2^{ème} Escadron, dernier domicile
Marnoz Jura fils de Edmond domicilié
à Marnoz et de Faivre Colombe domicilié
à Marnoz, célibataire est décidé par
acte reçu en dépôt à l'hôpital militaire
Dressé le trente et un Aout mil neuf cent
cinquante sept à onze heures sur
déclaration de Burger René Jean trois
et un ans maréchal des logis Major
numéro s. P 88595 qui a titre de
parent du défunt qui lecture faite
signé avec nous Bourachen N'est
officier de la légion d'honneur adjoint
au Maire de Clermont officier de l'Etat
Civil par délégation. Pour extrait certifié
conforme. Clermont le dix neuf Septembre
mil neuf cent cinquante sept.

L'officier de l'Etat Civil
Signature illisible

Pour copie conforme à Marnoz le vingt
Septembre mil neuf cent cinquante sept.

Le Maire

Pour copie certifiée conforme
MARNOSZ, le 25/02/2010



Le Maire,
Pour le Maire empêché,
L'Agent délégué

Po

[Signature]

[Signature]

SP. 88 616 le 3 Septembre 1958



LE COLONEL

Madame

C'est avec une profonde tristesse que
je dois vous exposer les circonstances du décès
accidentel, pour la France, de votre fils Gérard.
Le 30 août, vers 17 heures, au retour d'une opéra-
tion de guerre en zone rebelle, un de ses cama-
rades mettait son arme quand votre fils vint
lui parler. Son camarade posa son arme et
malheureusement que le coup partit. Atteint à
l'abdomen d'une balle qui ressortit dans le
haut du dos, il devait succomber quelques
minutes plus tard sans avoir eu le temps de
souffrir.

Incorporé au régiment en 1955, puis affecté
au début de 1956 au 36^e dragons, Gérard était
revenu au 30^e dragons en avril de cette année.
Il y avait retrouvé son ancien peloton. Sérieux

et discret, aimé de ses camarades, il laissera
parmi eux un pieux souvenir.

J'ai assisté personnellement ce matin, à
la tête d'une importante délégation de ses dé-
putés et de ses camarades, à ses obsèques
religieuses à l'hôpital de Flemeau. Dans ses
affaires personnelles un chapelot a été retrouvé.
Posé sur son corps durant la veillée funèbre, j
vous le fais adresser comme premier souvenir.

Il repose actuellement au cimetière militaire
de Flemeau. Le retour du corps sera effectué si
vous en exprimez le désir. Je vous prie de me
le faire connaître en m'indiquant si vous sou-
haitez que ce transfert ait lieu, comme je le
pense, vers Marroy (Jura).

Je vous demande, Madame, de croire à
la part sincère que tout le 30^e dragons, et moi,
son chef, en particulier, prenons à votre immense
douleur. Soyez assurée que le souvenir de votre
fils restera vivace dans le cœur de ses supérieurs
et de ses camarades et recevez, je vous prie,
ainsi que ses frères et sœurs, l'expression de
mes condoléances profondément émuees.

H. L. Jossif



Madame Bousquet

à Marnoz

Jura

Exp. A.A. Colind du Boisjean
S.P. 8.8.94
A.F.N.

SF. 88.521 Re : 15 . 3 . 57.

Brigadier . Chef Terrasson

à

Madeyriselle Roussellet.



Madeyriselle.

Nous avons reçu votre lettre adressée à l'escadron, et c'est de bonne grâce et aux vœux de tous mes camarades, que je fais réponse aux questions que vous posez. Avec franchise je vous donne tous les détails concernant le douloureux accident survenu le vendredi 30 Août, vers 18 heures à votre frère, notre camarade.

Depuis plusieurs jours déjà, Gérard était venu dans votre peloton et vous aviez toujours eu avec lui une vie commune. Nous avions toujours partagé les mêmes repas, les mêmes joies, les mêmes joies et peines. Le matin du jour de l'accident, nous étions partis effectuer une petite opération dans les environs; puis le soir vers 17 heures on regagnait votre chambre. Notre chef de peloton vous ordonna de mettre vos armes, comme à l'ordinaire à chaque retour de mission. Chacun de vous était assis sur son lit, mettant son arme. Puis votre frère est allé s'asseoir sur un lit, en face d'un autre camarade qui achevait de graisser son arme, et, tous les deux s'appretant à aller toucher leur solde.

C'est à ce moment que par inadvertance, celui qui était assis
en face Gérard appuya sur la détente de son arme. Le
bruit de la rafale me fit lever la tête et j'ai vu votre
frère s'affaisser sur le lit en poussant un tout petit cri.
Où ! Votre frère n'a pas souffert et ne s'est pas rendu
compte de ce qui arrivait. Les deux balles l'ont atteint en pleine
poitrine, dans des organes vitaux, et la mort a été instantanée.
Le médecin est arrivé aussitôt, mais sa présence était devenue
inutile. On a transporté son corps, dans une salle souterraine,
puis vous l'avez habillé en vue de sortie, après avoir fait
sa toilette funéraire. Ensuite on quitte, deux par deux, nous
avons veillé près de lui. On y avait les croyances de Gérard
on a placé un crucifix et un chapelet sur sa poitrine, et
près de lui un cierge a été continuellement allumé. Le soir,
vous vous êtes réunis pour une prière commune. La
plupart d'entre vous ont versé des larmes, qui expriment
bien plus que des paroles, la sincérité du regret. Le lendemain
matin vous lui avez rendu les honneurs militaires, et une
ambulance a emporté son corps à Clermont.
Le lundi matin vous avez été à Clermont, pour assister à
son enterrement. Le cercueil, recouvert d'un drap noir tricolore,
était placé sur un catafalque, près duquel brûlaient des
cierges. Deux grosses couronnes en fleurs naturelles ont été
offertes par vous. Le cercueil a été porté par quatre
d'entre vous. Un aumônier et un enfant de chœur prient
devant le cortège. Dans autres, les copains, nous marchions,
en arrière, sur les côtés, puis derrière devaient votre colonel
des officiers, des sous-officiers et des dragons. Un inspecteur
votre colonel a prononcé une brève allocution, mais très
sincère et très touchante. Puis pendant que retentissait



L'air de la Savoyenne d'une Mort, vous avons présentée
les Amis une dernière fois à votre camarade.
Pour l'auteur de l'accident, un camarade de vous tous
et de votre frère le cas est très délicat. Nous vous
efforçons vous par votre attitude et vos paroles, à lui
faire reprendre ses pensées habituelles, et à lui faire
oublier un peu l'ampleur de son imprudence. Il a
été très affligé, aussi, vous lui avons caché l'envoi de
votre lettre.

Toutes les affaires de Genard ont été soigneusement
révisées et tout pardonné, par les soins de l'Amie.

Il est pénible pour vous, de relater ces événements
si douloureux et si récents, mais nous comprenons que
votre douleur est encore supérieure à la nôtre.

En vous de vous les camarades de Genard, je vous
adresse l'expression de nos sincères condoléances, nous
prouvons tout à votre peine, et pour vous
l'image de Genard restera toujours gravée
en vous, comme celle d'un bon et loyal camarade.

Pour vous ces camarades du 3^{ème} Peloton

J. Terrault



Mademoiselle Rousselet Renée

Morroz

(Jura)



PAR AVION

Brigadier-Chef Terrasson
S.P. 98.521
A.F.N.

C. S. I. T. F. M.

26^e DIVISION D'INFANTERIE

GROUPEMENT PRINCIPAL DE MEKNES

26^e DRAGONS

MEDAILLE COMMÉMORATIVE
DES OPERATIONS DE SECURITE
ET DE MAINTIEN DE L'ORDRE
EN AFRIQUE DU NORD



DECRET n° 56-1032 du 12 Octobre 1956 (J. O. R. F. n° 241 des 15 & 16 Octobre 1956, page 9855)

Je soussigné Chef d'Escadrons BENOIST D'AZY, Commandant le 26^e DRAGONS,
certifie que :

Le Dragon **Rousselet Gérard**

ayant participé aux opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en **Algérie**
avec le 26^e DRAGONS, du **28 Avril 1956** au **27 Juillet 1956**

a droit au port de la Médaille Commémorative des Opérations de Sécurité et de
maintien de l'ordre en Afrique du Nord, avec agrafe "**Algérie**"

P. C., MEKNES, le **7 Novembre 1956**





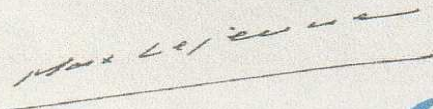
DIPLÔME
de la Médaille Commémorative
des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre
EN AFRIQUE DU NORD

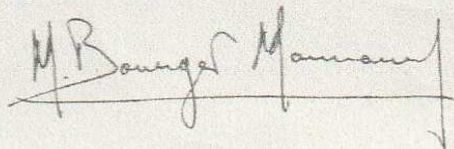
décerné à M. 2^e classe ROUSSELET Gérard

le 1-4-1957

Le Secrétaire d'État aux Forces Armées «Terre»
chargé des Affaires Algériennes,

Le Ministre de la Défense nationale
et des Forces Armées,







EXTRAIT

du DÉCRET en date du 11 Juillet 1958

publié au J. O. du 16 Juillet 1958

portant concessions de la Médaille Militaire

ARTICLE 1^{er}

Sont décorés de la Médaille Militaire, les militaires dont les noms suivent :

A TITRE POSTHUME

.....
R O U S S E L E T , Gérard, Marc, François, dragon de 2ème classe
30ème Régiment de Dragons - Mle 55/39/1368

" Dragon animé de belles qualités de sacrifice et de
" dévouement qui a participé avec un allant remarquable à toutes les
" opérations de son unité, au 26ème Dragons d'abord, au 30ème Dragons
" ensuite."

" Blessé accidentellement le 30 Août 1957 au Poste de
" SOUK EL TNINE (Sous-Secteur des BENI-OUARSOUS) au retour d'une opé-
" ration, est décédé des suites de ses blessures".

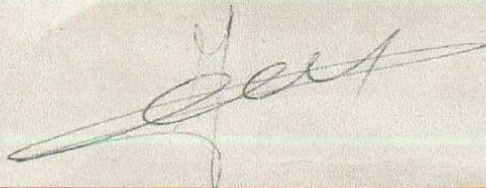
.....
Ces concessions ne comportent pas l'attribution de
la Croix de la Valeur Militaire.

Signé: R. COTY

Par le Président de la République
LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
Signé: Charles de GAULLE

LE MINISTRE des ARMEES
Signé: Pierre GUILLAUMAT

POUR AMPLIATION
L'Administrateur Civil de 1ère
Classe SOMMAIRE
Chef du Bureau des Décorations
P.O. le Sous-Lieutenant CAUSSE



COMMANDEMENT SUPÉRIEUR INTERARMÉES

10^e RÉGION MILITAIRE

ÉTAT - MAJOR

BUREAU DU PERSONNEL

ORDRE GÉNÉRAL N° 125

Par application des dispositions de l'Instruction Ministérielle
n° 8500 CAB/DECO/FH et 890 EMA/BREM du 3 Février 1955

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE SALAN
Commandant Supérieur Interarmées
et Commandant la 10^e Région Militaire

CITE A L'ORDRE DE LA RÉGION

Le Soldat de 2^e Classe ROUSSELET - Gérard- Marc- François-
du 30^e Régiment de Dragons

Pour le motif suivant :

"Dragon animé de belles qualités de sacrifice et de dévouement, qui
a participé avec un allant remarquable à toutes les opérations de son unité,
au 26^e Dragons d'abord, au 30^e Dragons ensuite.

Blessé accidentellement le 30 AOUT 1957 au Poste de SOUK EL TNINE
(Sous-Secteur des BENI-OUARSOUS) au retour d'une opération, est décédé des
suites de ses blessures".

Cette Citation ne comporte pas l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire



7 MAR 1958
par délégation
Le Général de Division NOGUEZ, Adjoint

Noguez

REPUBLIQUE

FRANÇAISE

MÉDAILLE

MILITAIRE

VALEUR

DISCIPLINE



AU NOM DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGIION D'HONNEUR

LE GRAND CHANCELIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

certifie que Monsieur ROUSSELET Gérard, Marc, François,
Dragon au 50^e Régiment de Dragons

né le 8 Février 1935, à Maroz, département du Jura

MORT POUR LA FRANCE

a été décoré de la **MÉDAILLE MILITAIRE** *à titre posthume par décret du 11 Juillet 1958*

Vu, vérifié, scellé et enregistré, N° 14.774-PO.58
Le Chef du 1^{er} Bureau.



Fait à Paris, le 24 Octobre 1958

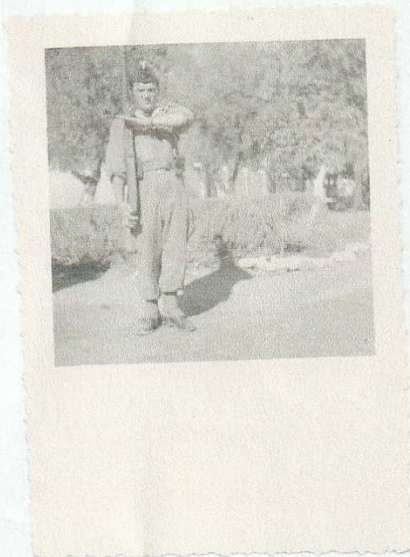


Gérard Rousselet

Embarquement Algérie



Mer à gauche



2^{ème} en partant
de la droite